

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

BULLETIN MUNICIPAL



OCTOBRE 1990 - MARS 1991

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	page 1
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL.....	page 3
URBANISME ET TRAVAUX COMMUNAUX	page 12
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	page 16
INFORMATIONS PRATIQUES	page 19
ÉTAT CIVIL.....	page 21
HISTOIRE DE St GERMAIN DE LA GRANGE ET DES COMMUNES LIMITOPHES.....	page 22
ASSOCIATIONS	page 24
PETITES ANNONCES.....	page 39

*ADMINISTRATION : Hôtel de Ville
Ph. DESMARCHELIER
Maire-Adjoint*

OUVERTURE DE LA MAIRIE : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 15 h. 30 à 18 h. - mercredi de 15 h. 30 à 18 h. - samedi de 9 h. à 11 h. 30

TÉLÉPHONE : (1) 34.89.01.38

LE MAIRE ET LES ADJOINTS REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS



LE MOT DU MAIRE



Madame, Monsieur,

A l'heure où ce bulletin va être mis sous presse les hostilités dans le Golfe Persique viennent de cesser. Au soulagement que nous éprouvons tous, s'ajoute l'espoir que la paix revienne, des solutions équitables seront trouvées pour instaurer l'équilibre trop souvent compromis dans cette Région. La FRANCE devrait pouvoir y contribuer. Je suis sûr que vous approuverez le message de sympathie et de félicitations que j'adresse au nom de la Commune au Colonel commandant le 501ème Régiment de chars à Rambouillet à l'intention des soldats de cette unité qui ont participé à l'opération Daguet et de leur famille.

Sur notre Commune, vous avez pu constater que les travaux routiers et d'hydraulique entrepris sur le C1, route de Saint-Germain, s'achèvent. Jacques SAINT-YVES, Adjoint à l'urbanisme en fait le bilan dans ce bulletin. Il convient de féliciter pour ce résultat, les entreprises et la Commission municipale des travaux qui ont su mener à bien ce chantier complexe. Je voudrais aussi remercier, au nom du Conseil, les riverains et les autres usagers qui ont manifesté beaucoup de patience et de compréhension pendant la durée des travaux.

Notre Plan d'occupation des Sols Communal (P.O.S.) a été mis en révision en 1989, en même temps que le Schéma Directeur du Val de Gally (SDAU), ceci pour tenir compte des demandes nouvelles des Communes de la Plaine de Versailles en matière d'urbanisme et d'aménagement. Ces deux documents doivent être compatibles. Monsieur le Préfet des Yvelines doit notifier vers le 15 mars l'arrêté précisant les propositions des communes qu'il a jugées recevables en même temps que la Commission du SDAU. Ceci devrait nous permettre d'arrêter notre projet de P.O.S. révisé en avril 1991 et de le soumettre à l'enquête publique en mai 1991.

Le 13 mars 1991 à Versailles, je signerai avec le Président de la Région Ile de France et avec le Président du Conseil Général, notre premier contrat rural. Ce contrat se traduit par l'octroi d'une subvention de 80% sur un montant de deux millions de F. (H.T.) de travaux intéressant l'extension de la maternelle, l'aménagement de la mairie et la rénovation de la salle Jules Gohard.



Le budget primitif 1991 est traditionnellement préparé et voté en mars. Cette année, le vote du budget sera probablement voté que début avril en raison du retard important des services de l'Etat qui ne nous ont toujours pas communiqué les éléments fiscaux et les dotations à cette date.

Je voudrais enfin, pour terminer attirer à nouveau votre attention sur la révision en cours du Schéma Directeur d'Urbanisme et d'Aménagement d'Ile de France, le fameux SDAURIF. Le projet du Gouvernement d'augmenter d'ici l'an 2015 la population des Yvelines de plus de 300 000 habitants n'est pas abandonné. Cette augmentation intéresse tout particulièrement le secteur des nationales 10 et 12 (route de Chartres et route de Dreux), c'est-à-dire la plaine de Montfort et de Houdan. Les élus préparent, certes, une contreproposition, mais il faudra l'appui de la population pour aboutir à une solution préservant l'équilibre de la Région et notre qualité de vie.

Jean MAURICE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 OCTOBRE 1990



L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le huit Octobre à 20H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain-de-la-Grange s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale de Monsieur Jean MAURICE Maire,

Etaient présents : Mmes DELEPOULLE, GUIDEE, HUSSON, THEVENON-LENORMAND,
MM BERGOUNHON, BESEME, DESMACHELIER, DOLLE,
DROUY, ERNESTY, GOILLOT, MAURICE

Absent excusé : M SOFISTI a donné pouvoir à M BERGOUNHON

Absents : MM GIRAUD, SAINT-YVES

M DESMACHELIER donne lecture du procès verbal de la séance du 11 Juillet 1990 qui est approuvé à l'unanimité par 13 voix.

Il donne ensuite lecture du procès verbal de la séance du 9 Août 1990, qui est approuvé par 9 voix et 4 abstentions.

L'ordre du jour prévu est ensuite abordé :

1) Maitrise d'Oeuvre DDE :

Les travaux d'élargissement et de rénovation du Cl de BEYNES à NEAUPHLE LE CHATEAU doivent faire l'objet d'un suivi technique qualifié. La Commune ne disposant pas des structures nécessaires, Monsieur le Maire propose de confier cette mission de maîtrise d'oeuvre à la Direction Départementale de l'Equipement. Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix)

2) Contrat rural :

Le dossier définitif du contrat rural présenté par la commune au Conseil Général et au Conseil Régional porte sur 3 opérations : extension de la maternelle, rénovation et agrandissement de la Mairie, rénovation et équipement de la salle Jules Gohard. Ce programme complet est estimé à un montant total d'environ 4 millions de francs HT, subventionnable à 80% dans la limite de 2 millions maximum. Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix)

3) Compte Administratif :

Le compte administratif de l'exercice 1989 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de clôture de 385 208,31 F et en section d'investissement un excédent de clôture de 957 655,27 F. Ces résultats sont exactement les mêmes que ceux mentionnés au compte de gestion transmis par Monsieur le Receveur. Conformément au code des Communes, Monsieur le Maire quitte ainsi la salle à 21H51 après avoir confié la présidence de séance à M DESMACHELIER 1er Adjoint. Le Conseil municipal délibère et approuve le compte administratif par 12 voix. Monsieur le Maire revient dans la salle à 21H54.

4) Compte de Gestion :

Le compte de gestion présente des résultats totalement concordant avec ceux du compte administratif approuvé précédemment. Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'approuver le Compte de Gestion pour l'année 1989 à l'unanimité (13 voix).

5) Cantine scolaire :

La délibération relative à la cantine scolaire adoptée lors de la réunion du 9 Août 1990 a du être annulée. En effet, les documents administratifs qui l'accompagnent n'ont pas été transmis dans les délais légaux. Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve l'unanimité par 13 voix le changement de fournisseur (Sté Générale de Restauration, prix du repas 15,90 Frs TTC tout compris).

6) Surveillance du restaurant scolaire :

Madame CHIQUET assure la surveillance des enfants pendant les repas au restaurant scolaire. Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote à l'unanimité (13 voix) sa rémunération correspondante pour un montant de 50,04 F par heure.

Madame ABOS ayant effectué un remplacement percevra également la somme de 50,04 F de l'heure. Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote à l'unanimité (13 voix).

7) Indemnités pour travaux dangereux salissants ou insalubres :

Considérant que MM LEGUIADER et LOPES assurent l'entretien de la Station d'épuration, le Conseil municipal décide à l'unanimité (13 voix) de leur octroyer, au prorata du temps de travail effectué par chacun, une indemnité égale à 133,50 F par mois en remplacement de la prime mensuelle de 100 F qui leur était allouée jusqu'alors. Mme HUSSON insiste sur la nécessité de la vaccination contre la leptospirose et le tétanos pour effectuer ces travaux.

8) Spectacles scolaires à "LA BARBACANE" :

Les spectacles présentés à la BARBACANE à l'intention des enfants des écoles maternelles et primaires sont proposés dans les conditions de participation financière suivantes : 15 F à la charge des familles. Reste à la charge de la Commune le transport aller et retour et une participation de 16,44 F par enfant et par spectacle qui jusqu'alors était financée par le Conseil Général. Après une interruption de séance de 22H35 à 22H40, le Maire ajourne cette délibération.

9 - Ecole maternelle - manque de place :

Un enfant né le 18 Décembre 1987 n'a pu être accueilli à l'école maternelle, faute de place. Une école maternelle à BEYNES accepte de l'accueillir moyennant une participation financière de 600 Frs. par an.

Le dossier n'étant pas suffisamment instruit (pas de courrier de demande) le Conseil municipal ne peut voter.

Cette délibération est ajournée.

10 - Association des Maires de France :

Cette délibération adoptée à l'unanimité (13 voix) marque la désapprobation du Conseil municipal pour les modes de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement qui sont de plus en plus défavorables aux Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 03.



Le Maire

Jean MAURICE

P
J. Maurice

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le 19 octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-de-la Grange s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale de Monsieur Jean MAURICE Maire,

Etaient présents : MM MAURICE, ERNESTY, DROUY, SOFISTI, SAINT-YVES, DOLLE,
BESEME, DESMARCHELIER, BERGOUNHON
Mmes. THEVENON-LENORMAND, DELEPOULLE, HUSSON

Pouvoirs : M. GIRAUD à M. MAURICE
M. GOILLOT à M. DOLLE
Mme GUIDEE à Mme HUSSON

Madame THEVENON-LENORMAND a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- 1) - Monsieur DOLLE donne lecture du dernier procès-verbal de la séance du 8 Octobre 1990 qui est adopté à l'unanimité soit 13 voix.
- 2) - MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU VAL DE GALLY - SAISINE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE
(Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix)
- 3) - PROJET DE CREATION PAR EDF D'UN POSTE DE TRANSFORMATION, DIT POSTE BAGOT, ET DES LIGNES DE TRANSPORT DE COURANT ASSOCIEES.
(Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix)
- 4) - REALISATION DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AVANT LA REFECTION DU CV1 - DEMANDE DE SUBVENTION AU SIRYAE - OCTROI DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA CISE
(Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix)
- 5) - PRISE EN CHARGE D'UNE PART DU COUT DES SPECTACLES DONNES A LA BARBACANE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1990/1991 AUX ENFANTS DES ECOLES COMMUNALES DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE
(Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix)
- 6) - LOTISSEMENT LE VILLAGE - CLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE DANS LE DOMAINE COMMUNAL
(Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix)
- 7) - CHANGEMENT DE MODALITES DU RECOUVREMENT DES FRAIS D'ETUDES DIRIGES
(Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour)
- 8) - LOCATION LOGEMENT DE FONCTION INSTITUTEUR
(Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour)
- 9) - CONTRAT DE LOCATION LOGEMENT DE FONCTION INSTITUTEUR
(Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour)
- 10) - DEMANDE DE CONCOURS TECHNIQUE DE LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
(Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour)
- 11) - ANNEE SCOLAIRE 1990-1991 REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES SCOLAIRES PRINCIPLE DE RECIPROCITE
(Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le 29 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain-de-la-Grange s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale de Monsieur Jean MAURICE Maire,

Etaient présents : MM MAURICE, ERNESTY, DROUY, SOFISTI, SAINT-YVES,
DOLLE, BESEME, GIRAUD, DESMARCHELIER, BERGOUNHON,
GOILLOT
Mmes THEVENON-LENORMAND, GUIDEE, HUSSON

Pouvoirs : Mme DELEPOULLE à Mme THEVENON-LENORMAND

Monsieur GIRAUD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- 1) - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1990
 - a) - SECTION FONCTIONNEMENT
Adoptée à l'unanimité soit 15 voix
 - b) SECTION INVESTISSEMENT
Reportée à une séance ultérieure
- 2) - APPLICATION ANTICIPEE DU POS EN COURS DE REVISION
Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix pour et 1 contre
(Madame GUIDEE)
- 3) - SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMME AUTONOME
DEPARTEMENTAL 1990 STATION D'EPURATION
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix
- 4) - SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMME AUTONOME
DEPARTEMENTAL 1990 TAVAUX DE RESEAUX
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix
- 5) - CONCOURS DE LA D.D.A.F. POUR TRAVAUX COORDONNES
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix
- 6) - ARBRE DE NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL ET DE SES ENFANTS ANNEE 1990
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix
- 7) - ACTUALISATION DU TARIF 1991 DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE
Le prix du repas du restaurant scolaire est porté à 17,75 F. à compter du 1er Janvier 1991.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix
- 8) - TARIF DE LA SOIREE DU 1ER DECEMBRE 1990 AU PROFIT DU C.C.A.S.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix
- 9) - DECISION MODIFICATIVE N° 2
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix
- 10) - CHARTRE D'AMENAGEMENT REGROUPANT PLUSIEURS CANTONS. AIDE DE
L'INSTITUT DE L'URBANISME ET DE L'ILE DE FRANCE
Délibération adoptée à l'unanimité soit 15 voix

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 20.



COMPTÉ RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 1990

L'an mil neuf cent quatre vingt dix, le 6 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Germain-de-la-Grange s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale de Monsieur Jean MAURICE Maire,

Etaient présents : MM MAURICE, DROUY, SAINT-YVES, DOLLE,
BESEME, GIRAUD, DESMACHELIER, BERGOUNHON,

Mmes THEVENON-LENORMAND, GUIDEE, HUSSON
DELEPOULLE

Pouvoirs : M. SOFISTI à M. BERGOUNHON
ERNESTY à M. DROUY

Absent : M. GOILLOT

La séance est ouverte à 20 H 40

Monsieur DESMACHELIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur MAURICE donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil du 29 Novembre 1990, qui est approuvé à l'unanimité (14 voix).

Madame HUSSON présente ensuite les propositions de budget supplémentaire 1990 - section d'investissement.

Les propositions sont votées par programmes.

- Opération non affectées	approuvé à l'unanimité soit 14 voix
- Programme coordonné Voirie	" " "
Hydraulique 2ème tranche	" " "
- Système de communications	" " "
- Bibliothèque	" " "
- Chauffage Mairie	" " "
- Acquisition Matériel	" " "
- Matériel de transport	" " "
- Equipement Collectif	" " "
- " Contrat Rural	" " "
- Cimetière Contrat Régional	" " "
- Entretien voirie, réseaux	" " "
- Assainissement station	" " "
- Chatron - Vallée Yart	" " "

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 1991

L'An mil neuf cent quatre vingt onze, le vingt sept février à 20 H 33, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Germain de-la-Grange s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Etaient présents : MM MAURICE, DESMARCHELIER, BESEME, SAINT-YVES, BERGOUNHON, DOLLE, GOILLOT, ERNESTY,

Mmes THEVENON-LENORMAND, HUSSON

Pouvoirs : Mme DELEPOULLE à Mme THEVENON-LENORMAND
M. DROUY à M. SAINT-YVES
M. GIRAUD à M. DESMARCHELIER


Absente excusée Mme GUIDEE

Madame THEVENON-LENORMAND a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur DESMARCHELIER donne lecture du compte-rendu de la séance du Conseil du 6 décembre 1990 qui est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

- 1) - RECOUVREMENT DE L'IMPOT SYNDICAL 1991
(Frais de fonctionnement de l'usine d'incinération)
Le recouvrement sera effectué directement auprès des contribuables. Le montant est fixé à 20,8552 Frs par habitant.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.
- 2) - REALISATION DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AVANT LA REFECTION DU CV1. DEMANDE DE SUBVENTION AU SIRYAE - OCTROI DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AU SIRYAE.
Le Conseil municipal décide à l'unanimité soit 14 voix de remplacer la conduite d'eau potable de diamètre 70 existante entre le carrefour du C1 avec la sente rurale N° 21, en bas des cottages, par une canalisation nouvelle de diamètre 100. Cette délibération annule et remplace la délibération du 19 octobre 1990.
- 3) - S.I.V.O.M. DE MONTFORT-L'AMAURY.
(Remboursement des annuités d'emprunts Année 1991)
Le Conseil municipal à l'unanimité soit 14 voix décide de choisir pour 1991 le prélèvement fiscal direct de sa part des annuités d'emprunts.

- 
- 4) - ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMENAGEMENT DE LA MAULDRE SUPERIEURE (SIAMS) AU COMITE DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA MAULDRE ET DE SES AFFLUENTS.
Le Conseil municipal à l'unanimité soit 14 voix donne son accord à l'adhésion du Syndicat Intercommunal de la Mauldre Supérieure (SIAMS) au Syndicat mixte dénommé "Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses affluents".
- 5) - AIDE DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES POUR L'ACHAT DE CARS DE RAMASSAGE SCOLAIRE COMMUNAL FONCTIONNANT EN REGIE DIRECTE. DEMANDE DE SUBVENTION.
Le Conseil municipal à l'unanimité soit 14 voix décide de demander l'aide financière de l'Etat à hauteur de 50% de la dépense en vue de l'acquisition d'un car de ramassage scolaire.
- 6) - LOCATION LOGEMENT DE FONCTION PERSONNEL ENSEIGNANT
Le Conseil municipal décide à l'unanimité soit 14 voix de reconduire la location du logement de fonction à Madame CHOMET pour la période du 1er juillet au 30 juin 1991.
- 7) - PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE DES OCCUPANTS DU LOGEMENT DE FONCTION.
Le Conseil municipal à l'unanimité soit 14 voix décide de reconduire pour l'année 1990 le montant de la participation aux frais de chauffage concernant le logement de fonction attribué à Madame CHOMET, institutrice.
- 8) - PRIME SPECIALE D'INSTALLATION POUR CERTAINS PERSONNELS ATTRIBUTION A MADEMOISELLE PERRET.
Le Conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention d'attribuer à Mademoiselle PERRET, agent titulaire depuis le 2 novembre 1990 la prime spéciale d'installation à verser une fois au moment de la nomination.
- 9) - MODIFICATION APPORTEE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT. PROGRAMME D'ACQUISITION MATERIEL/OUTILLAGE/MOBILIER ET PROGRAMME d'EQUIPEMENTS COLLECTIFS/CONTRAT RURAL.
Le Conseil municipal à l'unanimité soit 14 voix décide de prélever 55 000 F du Programme Equipements Collectifs pour l'affecter au Programme d'Acquisition Matériel/Outillage/Mobilier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H20.



URBANISME & TRAVAUX COMMUNAUX

Le Point de l'avancement

1°/ TRAVAUX DE VOIRIE ET HYDRAULIQUE SUR LE C1 (entre Saint Germain Bourg et Chatron).

Les objectifs que nous nous sommes fixés en 1988 consistaient à mettre cette voie de plus en plus fréquentée au gabarit de 6 m, de poursuivre la mise en place du réseau primaire et secondaire des collecteurs anti-inondation, de flanquer cette voie de trottoirs et de places de stationnement, de mettre en place un chemin piétonnier "TRAIT D'UNION" entre le VILLAGE et CHATRON. La longueur totale est d'environ 1 800 mètres.

A cette date, l'objectif est atteint à près de 90 %, puisqu'il ne reste plus qu'à construire le bassin d'orage intermédiaire.

Globalement, ces travaux entre le Petit Saint Germain et Chatron représentent un montant de 5,5 millions de Francs H.T.

La Région et le Département ont octroyé pour ce chantier des subventions importantes à hauteur de 70 % pour la Voirie et les Ouvrages routiers et 67 % pour l'Hydraulique (Grands Collecteurs, Bassin, Regards, Canaux à ciel ouvert etc).

Les photographies ci-dessus illustrent quelques aspects des travaux en cours de réalisation dans la partie urbaine de CHATRON (Rue de Saint Germain) entre Octobre 90 et Décembre 90 :



UNE REUNION DE CHANTIER HEBDOMADAIRE (Le Jeudi) EN SEPTEMBRE :

DE G à D : M. CUAZ DDE MONTFORT, 2 représentants E.D.F., M. NGUYEN D.D.A.,
M. le MAIRE, M. G. FORGIARINI.



LE CHANTIER "ROULANT" DE POSE DES ENROBES ET DE COMPACTAGE SIMULTANEE

La couche d'enrobés à chaud a été portée à 8 cm. Elle est appliquée sur 40 à 50 cms de grave ciment.


Les enrobés de type nouveau sont particulièrement résistants au gel.



Une vue rapprochée du système d'épandage et mise au profil de la couche d'enrobés.

Machine "VOGELE" et équipes des Sociétés COLAS et MAGNARD.

Au premier plan, M MAURICE Maire, M. BOUTIN Chef de Chantier, M. SAINT-YVES Adjoint à l'Urbanisme.



La chaussée est flanquée de deux trottoirs, dont la largeur est de 1,50 m. En zone urbaine, plusieurs aires de stationnement véhicules sont réparties de part et d'autre de la chaussée, sans interrompre le cheminement trottoir.

L'emprise totale de l'ouvrage dans sa plus grande largeur peut atteindre entre 11 et 12 m. Cette emprise a nécessité un alignement des façades, négocié à l'amiable avec les riverains.

Les réseaux d'électricité, eau potable, gaz, et éclairage public sont devenus souterrains, nécessitant de refaire la plupart des branchements individuels en plus de l'enfouissement des cables et canalisations.

Un ouvrage circulaire dont le gabarit permet le passage des véhicules de tourisme comme des poids lourds renforce la sécurité au Carrefour du C1 avec le Chemin de la Butte.

Le chemin piétonnier réalisé en 1988 dans la plaine est raccordé par un terre-plein aménagé et éclairé aux trottoirs nouveaux de la rue de Saint Germain, réalisant ainsi la continuité piétonne du Centre du Village à Chatron.

2°/ EXTENSION DE LA MATERNELLE :

Après les travaux de sondage permettant de fixer l'implantation du bâtiment nouveau à construire, le cahier des charges ayant été élaboré avec le Corps Enseignant, le Service Départemental des Constructions Scolaires et les Représentants des Parents d'Elèves et du Conseil, la préparation des plans et du permis de construire ont été confiés au Cabinet d'Architecte ROYER, Maître d'Oeuvre Délégué.

Le Permis de Construire a été déposé courant Février. Les publicités préliminaires et le dossier d'Appel d'Offres sont en cours.

3°/ REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

Comme l'indique M. le MAIRE dans son éditorial, et compte tenu des délais de notification du Schéma Directeur du Val de Gally (SDAU) par Monsieur le Préfet, l'objectif est de soumettre le projet de POS révisé à l'enquête publique en Mai 1991

De plus amples informations vous seront données aussitôt que le Préfet aura notifié l'Arrêté concernant le SDAU.

4°/ EVOLUTION DE L'HABITAT AU CENTRE DU BOURG.

La procédure de révision du SDAU ayant pris du retard que je répercute directement sur l'avancement de notre POS révisé, une mesure d'application anticipée du POS relative à la zone UA au Centre du Village a été prise par le Conseil.

Une Zone UAa a été créée dans le secteur des Fermes de MM THEVENON et LANDEC, avec un COS de 0,65 au lieu de 0,80, pour éviter une densification excessive de l'Habitat et permettre l'avancement des projets.

.../...



5°/ PARC D'ACTIVITES DE LA VALLEE YART.

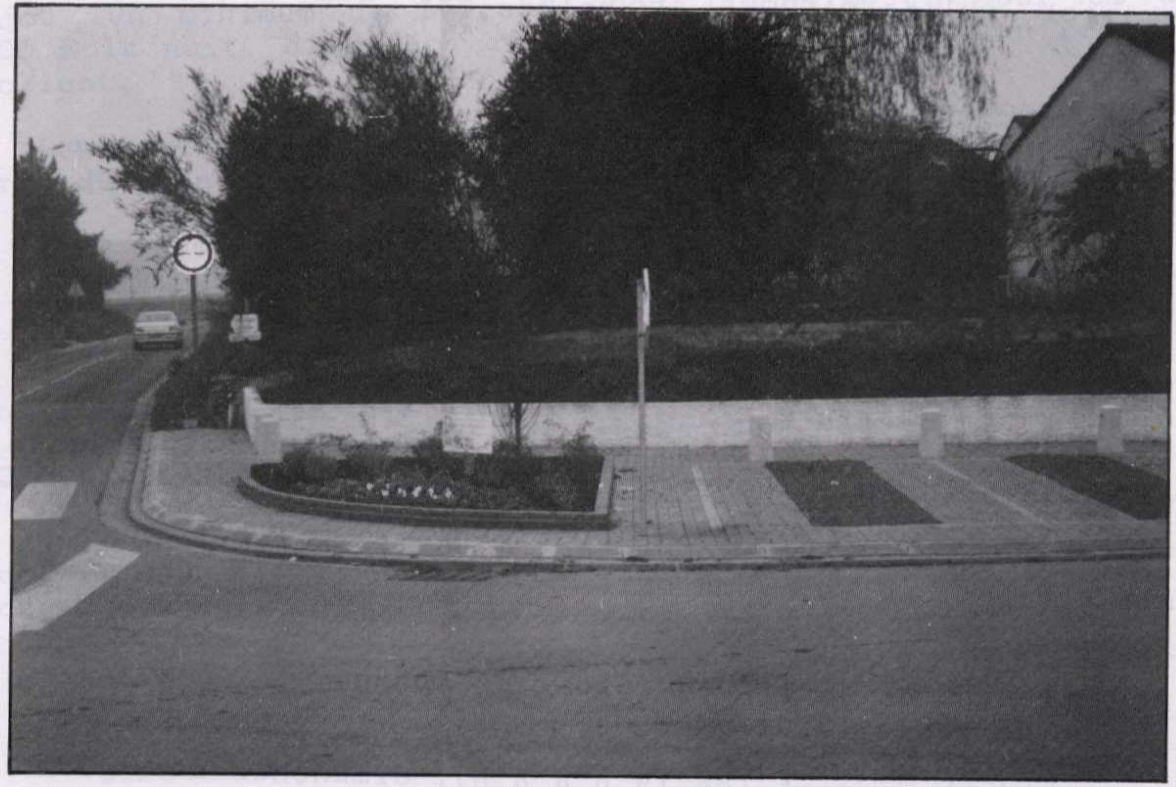
La Commune a procédé à l'acquisition d'une parcelle d'environ 4 hectares, située entre les deux lignes SNCF, à l'ouest du CV3 vers THIVERVAL.

Cette acquisition s'inscrit dans le projet d'implantation de nouvelles activités.

L'étude en cours l'intègre dans l'ensemble classé NAUJ (Zône existante plus zône nouvelle). Cette étude porte sur la viabilisation de l'ensemble du secteur (accès, desserte, réseaux) pour faciliter la venue des entreprises

6°/ CARREFOUR DU PETIT SAINT GERMAIN.

Un aménagement améliorant la sécurité et l'esthétique de ce carrefour a été réalisé. Des plantations adaptées complètent l'ensemble dont on a éloigné le conteneur de ramassage du Verre sur le chemin rural n° 7 près de l'aqueduc.

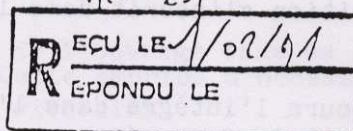


REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DES YVELINES

Direction des Affaires
Economiques, Sociales
et Financières

Bureau
des Affaires Economiques



91-017

ARRETE

relatif aux tarifs des voitures automobiles de place

Article 1er : Sont soumis aux dispositions du présent arrêté, les taxis tels qu'ils sont désignés par le Décret n° 73-225 du 2 mars 1973 ;

En application de l'article 2 du Décret précité, les taxis sont obligatoirement pourvus des signes distinctifs suivants :

- 1°/ - Un compteur horokilométrique,
- 2°/ - Un dispositif extérieur, lumineux la nuit, portant la mention "TAXI",
- 3°/ - L'indication visible de l'extérieur, de la commune ou de l'ensemble des communes d'attachement, ainsi que du numéro d'autorisation de stationnement.

Article 2 : TARIFS LIMITES, TOUTES TAXES COMPRISES

Les tarifs des taxis comportent 4 tarifs kilométriques, définis et applicables comme suit :

TARIF A : Course de jour avec retour en charge
(de 8 h à 19 h).

TARIF B : Course de nuit (de 19 h à 8 h), dimanches et jours
fériés avec retour en charge.

TARIF C : Course de jour avec retour à vide (de 8 h à 19 h).

TARIF D : Course de nuit (de 19 h à 8 h), dimanches et jours
fériés avec retour à vide.

A compter de la date de publication du présent arrêté, les tarifs limites (T.T.C.) applicables aux taxis dans le département des Yvelines s'établissent comme suit :

	A	B	C	D
PRISE EN CHARGE	8,00 F	8,00 F	8,00 F	8,00 F
TARIF KILOMETRIQUE	2,75 F	4,13 F	5,50 F	8,26 F
soit une chute de 1 F tous les	363,63 m	242,13 m	181,81 m	121,06 m
TAUX HORAIRE (attente ou marche lente)	100,00 F	100,00 F	100,00 F	100,00 F
soit une chute de 1 F toutes les	36 secondes	36 secondes	36 secondes	36 secondes

L'usage du compteur est obligatoire quel que soit le trajet. Un minimum de perception de 10,00 F le jour et de 14,00 F la nuit, dimanches et jours fériés pourra être réclamé au client.

Les montants des parkings et des routes à péage sont à la charge du client, en sus du prix de la course.

Article 3 : SUPPLEMENTS

Le montant de la course, tel qu'il figure au compteur horokilométrique, pourra être majoré de 4,00 F pour les prises en charge effectuées dans les gares des villes de plus de 25.000 habitants (recensement 1990).

Quel que soit le nombre de bagages transportés, qu'ils soient ou non à l'intérieur de la voiture, il sera perçu pour chacun d'eux :

- bagages à mains et valises
jusqu'à 0,50 x 0,30 m gratuit
- valises au dessus de
0,50 x 0,30 m l'unité 2,50 F
- malles, cantines, bicyclettes,
voitures d'enfants, chiens 8,00 F
- autres animaux 3,00 F
- transport de la 4ème personne placée
à côté du chauffeur 5,00 F

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

56 avenue de St Cloud
78000 VERSAILLES

15 FEV. 1991
EXP. MAIRE
PRES.

Tél : 39 02 78 78

ANALYSES d'EAUX n° 134/21.01.91

Prélèvement effectué par : D.D.A.S.S. des Yvelines Mr HERMENIER

Pour le compte de : CISE 22 rue du Moulin
78690 LES ESSARTS LE ROI

Echantillons 1/ St Germain de la Grange Ecole
2/
3/
4/

Examen physique :

Conductivité électrique en micro-
mh.s/cm à 20°.....
Turbidité
pH à 20°.....

Examens bactériologiques :

Dénombrement total des bactéries sur
gélose nutritive par ml. :

-24h. à 37°.....
-72h. à 20/22°.....

Colimétrie :

Coliformes totaux par 100 ml. :
-bouillon lactosé à 30° :
-membranes filtrantes à 37° :

Coliformes thermo-tolérants par 100 ml :
-membranes filtrantes à 44° :
-Test de Mackenzie.....
-Repiquage :

Streptocoques fécaux dans 100 ml. :

-Milieu de Rothe - Litsky :
-Milieu de Slanetz (Mem. f.)

Clostridium sulfite réducteurs :
(dans 100 ml. - milieu Dienert)

Recherche des salmonelles dans 1 litre

Traitement :

	1	2	3	4
Conductivité	605			
Turbidité	0,3			
pH	7,30			
<hr/>				
Dénombrement total				
-24h. à 37°	0			
-72h. à 20/22°	5			
<hr/>				
Coliformes totaux				
-bouillon lactosé				
-membranes filtrantes				
Coliformes thermo-tolérants				
-membranes filtrantes	0			
-Test de Mackenzie				
-Repiquage				
Streptocoques fécaux				
-Milieu de Rothe - Litsky				
-Milieu de Slanetz	0			
Clostridium sulfite réducteurs				
(dans 100 ml. - milieu Dienert)				
Recherche des salmonelles				

Coût : 261,70 fcs T.V.A. =

Conclusion :

> Eau conforme aux normes pour les paramètres recherchés.

Pour le règlement, prière d'attendre
l'avis de mise en recouvrement qui sera
adressé ultérieurement par la Perception.

Versailles, le 12.2.91
Le Directeur du Laboratoire,

[Signature]
V. THAN

VENTES IMMOBILIERES AU TRIBUNAL : UN MOYEN OUVERT A TOUS DE DEVENIR PROPRIETAIRE

Les Avocats du Département des Yvelines ont le souci d'informer le public sur les ventes immobilières judiciaires. Ces ventes, ouvertes à tous, sont un moyen simple et intéressant de devenir propriétaire d'une maison, d'un appartement ou d'un terrain.

Qui peut acheter ?

Chacun peut se rendre acquéreur dans les mêmes conditions que lors d'une vente devant Notaire même s'il est nécessaire de recourir à un prêt.

Comment se renseigner ?

Pour tout conseil d'ordre général, choisissez un Avocat du Département des Yvelines. Pour des renseignements précis sur un bien particulier, l'Avocat chargé de la vente pourra vous renseigner, même par téléphone, et vous communiquer les dates et heure de visite. Le cahier des charges peut également être consulté au Greffe du Tribunal de Grande Instance - 3, Place André Mignot à VERSAILLES.

Comment se passe la vente ?

Il est souhaitable que vous soyez présent lors de la vente. Vous pouvez cependant donner un pouvoir écrit à votre Avocat. Dans tous les cas, il faut le contacter au préalable pour qu'il s'assure de votre identité et de votre solvabilité.

Les enchères se déroulent suivant le système traditionnel de la bougie.

Si vous avez porté des enchères mais que vous n'êtes pas déclaré adjudicataire, vous n'avez aucun frais. Cependant, des honoraires peuvent être perçus par l'Avocat que vous avez consulté ; il convient de lui poser la question au préalable.

Que faut-il payer et quand ?

Au prix atteint par la dernière enchère, il faut ajouter :

- les frais de la procédure et de la publicité, variables selon l'importance de la vente : leur montant précis, vérifié par le juge est annoncé à l'ouverture des enchères.
- les droits d'enregistrement au profit du Trésor Public,
- les émoluments des Avocats qui sont fixés conformément au tarif des Notaires.

C'est pourquoi votre Avocat vous demandera, avant de porter les enchères, un chèque couvrant les différents frais.

Le jugement d'adjudication sera votre titre de propriété et c'est votre Avocat qui se chargera de le publier à la Conservation des Hypothèques.

Dans la plupart des cas, vous avez trois mois pour payer le prix d'acquisition, ce qui vous laisse le temps d'obtenir un prêt bancaire. Vous aurez à payer l'intérêt aux taux légal du jour de l'adjudication au jour du règlement. Si vous payez dans les 45 jours de la vente, vous êtes dispensé de tout intérêt.

Comment prend-on possession des lieux ?

Si l'immeuble est inoccupé, l'Avocat chargé de la vente vous remettra les clés dès l'expiration du délai de surenchère.

Si l'immeuble est toujours occupé par les débiteurs lors de la vente, ces derniers seront obligés de quitter les lieux par l'effet du jugement d'adjudication. Si cette libération n'est pas spontanée, votre Avocat fera procéder à l'expulsion par Huissier. Les frais seront néanmoins à votre charge.

Surenchère

N'importe quel intéressé peut faire une surenchère d'1/10^e dans les dix jours qui suivent la vente. Dans ce cas, l'immeuble est remis en vente sur une nouvelle mise à prix égale au prix d'adjudication augmenté de 10 %. Vous vous engagez à acheter à ce prix s'il n'y a pas d'autres amateurs. La surenchère est obligatoirement effectuée par un Avocat dans le délai impératif de dix jours suivant la vente.

Pour vous orienter, si vous ne connaissez pas d'Avocat, demandez-en la liste au Centre d'Information du Barreau de VERSAILLES - 8, rue des Réservoirs - 78000 VERSAILLES.

ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS

Le Ramassage des encombrants aura lieu le 4ème MARDI du dernier mois
du Trimestre :

Exemple : Le Mardi 26 MARS 1991

Le Mardi 25 JUIN 1991

Les encombrants doivent être mis sur votre trottoir la veille au
soir (Lundi).

DATES A RETENIR :

- Foire au Grenier en Mai
- Fête du Village le 21 et 22 Juin

Avec le retour des beaux jours et le
souhait légitime de chacun d'un
minimum de calme, au moins pendant
la fin de semaine, nous vous rappelons
qu'il est interdit :

- d'utiliser tondeuse, motoculteur ou
autre engin bruyant, le dimanche,
- d'allumer des feux pour détruire
des papiers, des branchages, herbes,
etc., du samedi midi au dimanche soir.

ETAT CIVIL



·NAISSANCES : Nous adressons nos félicitations aux heureux parents

FAUCHERY Pierre	né le 21 Novembre 1990	à ARGENTEUIL
MONVOISIN Amandine	née le 27 Novembre 1990	à VELIZY VILLACOUBLAY
CHARMETANT Maud	née le 02 Décembre 1990	à POISSY
MONCHAUX Hélène	née le 03 Décembre 1990	à LE CHESNAY
FOUQUET Camille	née le 05 Février 1991	à CLAMART
HEURTIER Laurene	née le 04 Février 1991	à SAINT CYR L'ECOLE
SICOT Clément	né le 16 Février 1991	à VERSAILLES
HUSSON Mathilde	née le 02 Janvier 1991	à VERSAILLES

MARIAGES : Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés

COTTEROT Frédéric	et MLUDEK Sylvie	célébré le 03 Novembre 1990
RABBE Olivier	et PINTO DE SILVA Dominique	célébré le 17 Novembre 1990


DECES : Nous présentons nos condoléances aux familles

VOULOT Gilda	décédée le 29 Décembre 1990	à JOUARS - PONTCHARTRAIN
--------------	-----------------------------	--------------------------

PHILDAR
M^{me} Chanelbot

2, route de Saint Germain
Le Pontel
78640 Villiers Saint Frédéric

34.89.41.64



CHRISTIANE ROZ

Spécialistes Coupe Brushing - Soins Biosthétiques

Salon du Pontel
2, rue de Saint Germain
Villiers-Saint-Frédéric
78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU — ☎ 34 83 90 91

Histoire de Saint-Germain-de-la-Grange et des communes limitrophes

NEAUPHLE LE VIEUX (suite)

Quelques points d'histoire.....

- L'Enceinte de la ville. Les habitants se sont enclos à une époque qu'il est difficile de préciser, pour résister aux maraudeurs, peut-être aussi aux gens du seigneur de MONTFORT, mais plutôt contre ceux qui l'attaquaient. On sait que l'enceinte existait au moment de la guerre de Cent ans. En 1789 le mur, en partie disparu, n'était qu'une ruine. Neauphle le Vieux, quoi qu'entourée de murs n'était pas une ville fortifiée au sens propre du mot.

- Les Portes. L'enceinte continu nécessitait des portes qu'on fermait à l'approche de l'ennemi. Les portes servaient également à percevoir l'impôt ou taxe d'entrée sur certaines denrées. Il y avait : La porte Notre Dame, la Porte de Vicq, la Porte Saint Nicolas, la Porte de Montfort et la Porte de Villiers. Bien que ces portes n'existent plus depuis bien avant 1789, on dit toujours " la-Porte Notre Dame " , "la Porte de vicq " .

- Le Marché aux Bestiaux: Se tenait "intra-muros" sur le grand carrefour du Froc, aujourd'hui Carrefour Saint Martin, mais beaucoup plus petit, dans les rues " aux Moutons, " de la pierre percée" , de Paris.

- Les Bouveries : Leur importance prouve l'ampleur du marché aux bestiaux. Elles étaient formées de trois grands corps de bâtiments parallèles, séparés les uns des autres par une cour servant d'accès, et pouvaient contenir 200 boeufs gras. Elles étaient situées au Carrefour du Froc. Il y avait une autre bouverie, à l'extrémité de la Place, pouvant contenir 100 boeufs. Elle appartenait à un aubergiste qui abritait restaurait bêtes et gens. Rien ne subsiste ni des bouveries, ni de l'Auberge.

- Rue de la pierre percée: Cette large rue doit son nom à une énorme pierre percée l'ornait de temps immémorial. Elle était haute d'environ 2mètres, large d'1m,50. Elle était placée debout près de la rue aux Moutons. Elle a été transportée sur les bords de la cascade dans la parc du Château . D'après de Comte de ROUVRAY, Neauphle ayant eu une existence druidique ou celtique, comme l'indique son ancien nom DU-800-DUR, il est possible que ce nom de rue provienne d'une ancienne tradition rappelant les sacrifices humains que les druides faisaient sur des pierres percées.

- Le Moulin Banal: qui n'existe plus , appartenait à l'Abbaye.

- Le Four Banal: était situé au centre du bourg , près , mais en dehors de l'Abbaye, entre la rue de la pierre percée et la route actuelle de Septeuil.

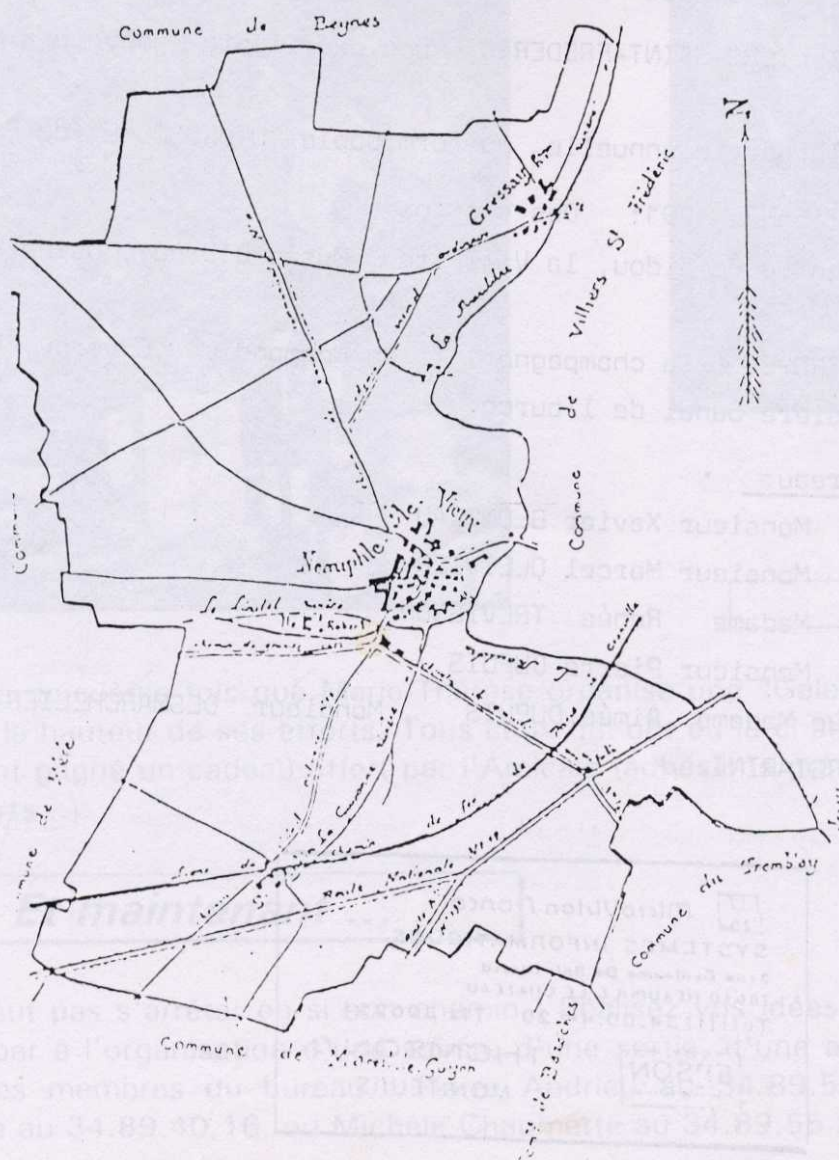
- La Mairie: Jusqu'en 1869 , la Commune de NEAUPHLE - LE- VIEUX ne possédait ni Ecole ni Mairie. Pendant longtemps la Mairie fut la maison du Maire. A chaque changement les archives déménageaient d'un local à l'autre . Enfin le Conseil loua un local , qui existe encore et qui est connu sous le nom "d' ancienne Mairie" bati sur l'emplacement du four banal ; En 1869, le groupe de l'Ecole- Mairie fut inauguré au centre du village, tel qu'on le voit aujourd'hui.

==+==+==+==+==+==+==+==+==+==

- CRESSAY : est un hameau de NEAUPHLE LE VIEUX qui comportait en 1982, 549 Habitants . Ce joli petit village ne possède aujourd'hui pratiquement aucune trace de son passé et du château qui occupait jadis une bonne partie du territoire de la Commune.

- Dans le prochain bulletin je vous conterai l'histoire de Marie de CRESSAY qui a influencé le cours de l'Histoire de France .

Philippe DESMARCHELIER



Mairie de Saint Germain de la Grange
78640 ST GERMAIN de la GRANGE

Les membres du club de L'AGE D'OR vous adressent à l'occasion de la nouvelle année leurs meilleurs voeux de santé, de bonheur et surtout de paix.

RAPPORT MORAL Pour l'année 1990. Fonctionnant depuis sept années, le club regroupe dix huit adhérents sur soixante cinq que compte le troisième âge. Parmi nos activités: La confection et distribution des colis de Noël.

→ Des réunions le 1er et 3ème jeudi de chaque mois avec des jeux, peintures sur tissus et petits goûters.

De nombreuses sorties: quinze pour cette année dont; avec le club des Aînés le Château de CHANTILLY, trois jours à MONT St MICHEL, au théâtre; la belle OTERO, PORTORICO; la Comédie Française.

Avec le club de VILLIERS-SAINT-FREDERIC une excellente journée à GIEN, une journée à AMIENS.

Avec le C C A S la sortie annuelle au formidable FUTUROSCOPE de POITIERS.

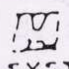
Nos projets pour l'année 1991: Des Visites Grand Marnier, Centre Pompidou, la Villette, Musée D'Orsay, Usine Renault de Flins

Des sorties: à TROYES (la champagne) en Normandie (Giverny, Rouen) au Bourget, croisière Canal de l'Ourcq.

Composition du Bureau:

Président	Monsieur Xavier BLONDEAU
Vice Président	Monsieur Marcel OLLIVIER
Secrétaire	Madame Renée TREVIGNON
Trésorier	Monsieur Pierre DUPUIS

ainsi que Madame Aimée DUPUIS, Monsieur DESMARCHELIER et Monsieur Gino FORGIARINI.

 MicroVision France
SYSTEMES INFORMATIQUES

3 rue Guillaume De Bols Mivard
78640 HEAUMILE LE CHATEAU
Tél: (1) 34.09.44.29 Tlx 306254

 EPSON

THOMSON
MONITEURS



REVEILLON

Les "instits" de Saint Germain avaient bien fait les choses ! Leur organisation était parfaite et la salle Jules Gohard transformée : il leur a fallu plusieurs jours de travail pour la décorer et le résultat était splendide. Salle comble, ambiance joyeuse, bonne chère (merci à Martine et Evelyne), excellente musique (grâce à Fabrice). Vous pourrez vous revoir sur la cassette vidéo qui a été tournée ce jour-là (appelez Dominique Barrière au 34.89.16.62).

Qui tentera de rivaliser l'an prochain pour organiser le Réveillon ?



GALETTE

C'est la deuxième fois que Marie-Thérèse organise une "Galette" et son succès était à la hauteur de ses efforts. Tous ceux qui ont eu la chance de croquer une fève ont gagné un cadeau offert par l'Amicale (adhésions gratuites, champagne, tee-shirts...).

Et maintenant ...

Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin ! Réalisez vos idées, vous aussi venez participer à l'organisation d'une soirée, d'une sortie, d'une activité en appelant l'un des membres du bureau : Pierre Andrieu au 34.89.56.20, Jean-Claude Barrère au 34.89.40.16, ou Michèle Chaumette au 34.89.55.97.



Nouvelles récentes

ASSEMBLEE GENERALE

Quel plaisir de voir tant de monde à une Assemblée Générale ! L'Amicale avait fait le pari qu'une telle réunion peut être aussi l'occasion de passer une soirée très gaie : pari gagné !! Tellement bien gagné que le buffet paraissait un peu "léger" pour tant de monde.

Pendant que l'Assemblée se réunissait, les enfants regardaient "Astérix" au magnétoscope. Une tombola a permis à Julien Périer de gagner un baladeur laser (et ce n'était pas le seul lot). "Les hommes préfèrent les blondes" a réjoui tous les amateurs de Marilyn Monroe et enfin une vente aux enchères d'affiches de cinéma a clôturé cette super soirée. Merci à tous ceux qui ont participé à cette vente, elle a permis de verser 1 920 francs au Téléthon. Et merci à tous ceux qui sont venus prouver leur attachement à l'Amicale.



A. L. P. E.

ASSOCIATION LOCALE POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Loi 1901-J.O. du 7 décembre 1960

Siège Social : Mairie de Saint-Germain de la Grange, 78640 NEAUPHLE LE CHATEAU

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ALPE

L'assemblée générale de l'ALPE s'est tenue le 18 OCTOBRE 1990, salle J. GOHARD.

Etaient présents :

- Les membres du Conseil : MM. THORON, BARRAS, NAVEAU, Madame BAUER.
- Les adhérents,
- Les représentants de deux associations des communes de Plaisir et Neauphle le Chateau : MM. DESNOEL et JUAN.
- Un représentant de la Municipalité M. DOLLE.

BILAN DES ACTIVITES

Le bureau de l'ALPE rappelle quelles ont été les actions entreprises au cours de l'année 1990.

- Le moto-cross sur les chemins et l'acqueduc.
- Le Poste BAGOT
- Les panneaux publicitaires
- L'aménagement de la Commune et l'urbanisme
- La nuisance apportée par les chiens.

Les actions ont essentiellement consisté à adresser du courrier aux différentes parties susceptibles d'amener des solutions à nos problèmes. Des réunions ont également eu lieu, notamment avec la Municipalité.

Néanmoins il reste beaucoup à faire. Pour cela, il faut recruter des personnes pour pouvoir traiter plus à fond chaque problème. L'ALPE regrette de ne pas avoir pu répondre à toutes les attentes et s'en excuse.

BILAN FINANCIER

Les comptes font apparaître un solde créditeur de 11.800,00 F. Une demande de subvention exceptionnelle a été demandée à la Municipalité pour faire face à des frais de justice liés au problème des chiens.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

Se sont présentés et ont été élus :

V. Présid.	BARRAS G.	40, Rue Pasteur	34.89.16.28.
	BARRERE J.	34, Rue Pasteur	34.89.40.16.
	BAUER C.	11, Rue du Bas Chatron	34.89.06.02.
Secrétaire	BEAUFOUR	9, Rue Lafontaine	34.89.17.80.
	CAUQUELIN	3, Rue Appolinaire	34.89.51.56.
	CHANSIGAUD	2, Rue Paul Bourget	34.89.29.53.
	MARTIN D.	10, Rue Pascal	34.89.16.48.
Trésorier	NAVEAU J.P.	3, Allée des Lavandières	34.89.58.12.
Président	THORON R.	6, Allée des Colporteurs	34.89.62.12

ACTION/ORIENTATIONS

Il est convenu de continuer nos actions avec les nouveaux venus dans le cadre général de la protection de l'environnement contre les nuisances telles que définies dans les statuts.

COTISATION ET SUBVENTIONS

Il est convenu qu'il n'y aura pas d'appel à cotisation mais que le cas échéant une "souscription" sera lancée.

QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre des questions diverses, MM. DESNOEL et JUAN nous ont fait part de leur inquiétude et des actions qu'ils ont entreprises pour que les gens du voyage actuellement parqués près de AUCHAN ne soient pas transplantés dans notre secteur.

Nous avons pris bonne note des nuisances qui étaient à craindre et nous leur avons fait part de notre intention de les informer et de soutenir leur action le cas échéant. Ceci entre dans le cadre des préoccupations de l'ALPE.

**TAXIS
VARINOIS
34.89.89.89**



ASSOCIATION DES JEUNES

Siege social: Mairie de Saint Germain de la Grange. 78640

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DE L'ASSOCIATION DES JEUNES

L'assemblée annuelle de l'Association des Jeunes de Saint-Germain-de-la-Grange s'est tenue le 12 Octobre 1990 à la Salle J. GOHARD.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présents :

Audrey THORON
Nicolas PENIN
Robert THORON
Christophe GARRAUD
Eric CHIQUET
Franck MOJESCIK
Marie-Christine CHARISSOUX
Elodie THORON

Absents :

Philippe GIRAUD
Natacha SCHAEFFER


MEMBRES ADHERENTS ET INVITES

Nous remercions Monsieur DESMARCHELIER et Monsieur DOLLE, représentant la Municipalité, ainsi que tous les adhérents qui ont bien voulu participer à cette soirée un peu particulière.

RAPPORT DES ACTIVITES 1989/90

Le bilan des activités réalisées lors de la saison 89/90 est présentée à l'assemblée :

Décembre 89 : La traditionnelle soirée dansante des années précédentes a fait place à un concert rock, qui a eu un succès bien mérité : plus de 70 entrées !!..



Janvier 90 : Avec la nouvelle année, c'est le grand début pour les moins grands avec la SOIREE TEENAGERS! Ils y étaient tous pour danser et s'amuser jusqu'à une heure raisonnable sous le "self control" des aînés. Pour certains, le retour à la maison s'est fait sous la conduite des responsables motorisés de l'ADJ qui s'étaient transformés en chauffeur de taxi pour la circonstance. Merci aux parents qui nous ont fait confiance.

Mars 90 : Comme chaque année le CARNAVAL avec les plus jeunes toujours plus nombreux et plus enthousiastes a créé pour quelques heures une belle animation dans le village.

Avril 90 : La SOIREE PLAY-BACK ... Quel succès! encore plus grand, plus beau et plus encourageant que celui de l'an passé!

Sur scène, plus de 30 participants, tous plus enthousiastes les uns que les autres;

Dans la salle, un public extraordinaire emporté par les étonnantes prestations de nos vedettes d'un jour!

Juin 90 : C'est la fête du village; l'ADJ a bien entendu participé à son animation : le spectacle "TOUTE UNE VIE EN MUSIQUE", suivi de la soirée dansante et la course cycliste des "locaux", le lendemain. Ces deux jours ont constitué un nouveau succès auprès des jeunes comme des autres.

En conclusion, l'ADJ souligne que les objectifs ont été atteints et se félicite des succès acquis.

RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier présenté à l'Assemblée fait état d'un bon résultat et d'un parfait équilibre. Il est approuvé à l'unanimité.

Le budget prévisionnel 90/91 présenté en séance est caractérisé par un investissement plus important que les années précédentes. Il est justifié par le souci d'améliorer encore plus l'animation.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'exception de Marie-Christine CHARISSOUX, démissionnaire, de Natacha SCHAEFFER et de Philippe GIRAUD absents, tous les autres membres du Conseil se représentent.

De plus, se portent candidats :

Laurent ESTRANY
Christian MARTIN
Fabrice GARRAUD
Pascal LAVENANT

L'équipe sortante et les nouveaux venus sont élus à l'unanimité au conseil d'administration ainsi composé de :

Audrey THORON
Nicolas PENIN
Robert THORON
Christophe GARRAUD
Eric CHIQUET
Franck MOJESCIK
Laurent ESTRANY
Christian MARTIN
Fabrice GARRAUD
Pascal LAVENANT
Elodie THORON

(Philippe GIRAUD n'étant pas démissionnaire, est maintenu au sein du Conseil d'Administration).

ACTIVITES PREVISIONNELLES 1990/91

Les activités prévues pour cette nouvelle saison sont présentées à l'Assemblée :

- Sortie au club DOROTHEE
- Soirée TEENAGERS
- Soirée dansante
- Arbre de NOEL
- CARNAVAL
- PIANO-BAR
- Tiercé PLAY-BACK
- Soirée SIXTEES

Ce programme est adopté et de nombreuses suggestions ont été faites. Elles seront prises en compte dans la mesure du possible.

QUESTIONS DIVERSES

Stade de SKATE : Un projet de réalisation est présenté par Juilien PERIE, porte parole d'un groupe de 12 collègues "fana" de cette activité.

Après avoir pris connaissance et échangé les premières impressions : coût, emplacement, assurances, responsabilités, ... l'ADJ précise qu'elle regardera les possibilités qu'il y a pour répondre à cette attente.

Il est rappelé que le montant de la cotisation annuelle est de 20 F. pour être adhérents.

Etre adhérent, c'est pouvoir bénéficier de tarif réduit participer en priorité aux animations, et avoir le droit de voter de manière à faire valoir ses souhaits.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et la soirée s'achève par un pot couronnant le travail et le succès de l'ADJ avec tous les présents.



ASSOCIATION DES JEUNES

Siege social: Mairie de Saint Germain de la Grange. 78640

UN WEEK-END EXCEPTIONNEL A SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE.....

ET VOUS N'ETES PAS VENUS !!!!!

PLUS DE 400 PERSONNES POURTANT ONT ETE ENREGISTREES PENDANT CES DEUX JOURS SALLE JULES GOHARD QUI N'EN AVAIT JAMAIS AUTANT VU NI ENTENDU !!!

LE PARKING AVEC PLUS DE 50 VOITURES N'A PAS ETE SUFFISANT !

ILS SONT VENUS ET ILS NE L'ONT PAS REGRETTE !

→ Le samedi 26 et le dimanche 27 janvier l'ADJ a organisé UN PIANO BAR.

Pour qui ne saurait pas de quoi il s'agit, sachez que c'est une manifestation au cours de laquelle se produisent des amateurs qui viennent offrir tour à tour un peu de leurs talents pour leur plaisir et celui de "passants" à la recherche de distractions autres que la télévision ou le cinéma. On y joue et on y chante de tout, il y a des "pro" et des débutants .. pour le plaisir, tout simplement.

Que s'est-il donc produit ces jours-là à la salle J. GOHARD?

D'abord le décor. Une grande estrade aménagée pour recevoir les musiciens et pour offrir un espace d'évolution digne des plus grands salons de présentation de mode.

Dans la salle des tables multicolores avaient été disposées pour accueillir les amateurs et les consommateurs. Une lumière tamisée venait apporter sur chaque table sa contribution à l'ambiance piano-bar.

Hélas l'exiguïté de la salle face à l'affluence nous a contraint à modifier cette disposition pour que tout le monde puisse entrer. Mais qu'importe pour cette fois encore, l'ambiance était donnée et il ne restait plus "qu'à assurer" ! ET ON L'A FAIT !! PAS UNE FAUSSE NOTE DANS LE DEROULEMENT D'UN PROGRAMME TRES CHARGE ET TRES VARIE AVEC

Ceux de Saint-Germain-de-la-Grange :

Laure PERRUCHO au saxo, Juliette DONADIEU et Emeline MONJO au piano et flute, Vanessa BARRIERE au violon, Claire ARAGAU au piano, Caroline GIRAUD au piano, Jérémy GAUTRON et Pacome BAUMIER au piano, guitare et chant, Alexandra DUDAL au piano, Jacques CHARMETANT au piano, Elodie THORON suivie de Audrey THORON dans des chants et accompagnées par J. CHARMETANT, Jean-Marie GAUTRON au piano, Cécilia RODRIGUEZ à la guitare,

Ceux de Villiers-Saint-Frédéric :

LES CASBU, groupe musical, CACTUS au saxo, Julie LECLERC au piano solo puis à 4 mains avec Carine DEBEAUVOIS, Céline GRENESCHE avec des chansons et accompagnée par Julie LECLERC, Isabelle LECLERC au piano, THE THIEVES groupe musical de la Queue les Yvelines, GOLDFINGER de Ergal, les ANGES DECUS, groupe musical de Sèvres.

et

LOUISIANA groupe de COUNTRY-MUSIC de Saint-Germain-de-la-Grange qui a clos avec brio cette manifestation.

Nous remercions et félicitons sans réserve tous ces participants qui ont suscité un très grand enthousiasme parmi les spectateurs. Toutefois, nous adresserons plus particulièrement une mention spéciale au groupe LOUISIANA qui par son professionnalisme, son style, sa classe et le talent de ses musiciens chanteurs ont enthousiasmé le public. Nous espérons qu'il nous fasse l'honneur et le plaisir de venir se produire une prochaine fois pour une nouvelle grande occasion.

Le PIANO-BAR fut aussi autre chose : l'occasion de présenter au public de Saint-Germain-de-la-Grange le génie de

Elsa FERRIER de Saint-Germain-de-la-Grange

Avec un défilé de mode S.U.B.L.I.M.E. !! Du jamais vu dans l'art de faire avec peu de chose et beaucoup de talent, des modèles pour habiller des mannequins de rêve qui ont évolué sous les projecteurs et sous les yeux éberlués d'un public qui n'a pas été avare d'applaudissements largement mérités pour la qualité des modèles et des prestations de :

Stéphanie taillandier, Audrey THORON, Ella CERFONTAINE, Dorothé VANDER BROOK, Arélie ABOS, Isabelle ROZ, Marlène ROZ, Catherine LUNEL, Carinne LEBRUN, Marilyn BRICE, Hélène BAUDOIN.

Malgré la satisfaction que nous a apporté la réussite de cette manifestation, nous ne pouvons passer sous silence notre déception d'avoir vu si peu de personnes de Saint-Germain-de-la-Grange

C'EST REGRETTABLE, MAIS QUAND MEME BIENVENUE A TOUS, JEUNES ET ADULTES, POUR NOTRE PROCHAINE MANIFESTATION ET POUR LA FETE AU COURS DE LAQUELLE L'ADJ VOUS OFFRIRA UN NOUVEAU SPECTACLE AVEC LES JEUNES DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE.

A BIENTOT.

Le Bureau de l'ADJ



ASSOCIATION DES JEUNES

Siege social: Mairie de Saint Germain de la Grange. 78640

DES AUJOURD'HUI RESERVER VOTRE SAMEDI 23 MARS 1991: UNE GRANDE
SOIREE SIXTEE'S OUVERTE AUX JEUNES ET MOINS JEUNES EST PROPOSEE PAR
L'ASSOCIATION DES JEUNES DE ST.GERMAIN DE LA GRANGE. ET CE N'EST PAS
TOUT....

LE 6 AVRIL 1991 LES JEUNES DE St.-GERMAIN VIENDRONT EXPRIMER LEURS TALENTS
D'ARTISTES DANS UN STYLE PLAY-BACK REVU ET CORRIGE;

RENDEZ-VOUS, TOUS, A LA SALLE JULES GOHARD,

20H 30 LE 23 MARS ET LE 6 AVRIL.






PIANO BAR

des

26 ET 27 JANVIER 1991





A l'occasion de la nouvelle année , la bibliothèque est heureuse de vous présenter ses meilleurs voeux.

Nous possédons 4420 livres.

Notre budget d'investissement est de 17 000F de subvention municipale et de 4 000F de subvention départementale, ce qui nous a permis d'acquérir cette année 200 livres (pour environ 15 000F), un bac pour les B.D. et un meuble pour les revues auxquelles nous sommes abonnés: Géo, Je Bouquine et Phosphore.

Des enfants de l'école maternelle viennent tous les lundis avec des mamans qui leur lisent une histoire à partir de laquelle ils font des dessins et empruntent un album.

Les enfants de l'école primaire viennent le vendredi accompagnés de leur enseignant et empruntent chacun un livre qu'ils gardent 2 semaines.

Une innovation cette année:

la permanence du VENDREDI est prolongée jusqu'à 20H (16h30 à 20h)

Mercredi :14h30 à 16h30.

En 1990, 62 familles ont adhéré à la bibliothèque, ce qui représente 187 lecteurs.

PENSEZ A RENOUVELER VOTRE COTISATION :

75 F PAR FAMILLE POUR L'ANNEE.

Cette cotisation nous permet d'acquérir du matériel de fonctionnement: papier adhésif pour couvrir les livres, fiches cartonnées, abonnements aux revues, journées de formation et papeterie diverse.

Le mardi après midi, l'équipe de bénévoles se réunit pour effectuer les tâches nécessaire au bon fonctionnement de la bibliothèque.

En 1991, nous espérons pouvoir mettre le système informatique en service.

En novembre, nous fêterons **NOS 10 ANS D'EXISTENCE.**

L'équipe de la bibliothèque

PERMANENCES:
MERCREDI: 14H30 à 16H30
VENDREDI: 16H30 à 20H



RAPPORT D'ACTIVITE 1990



Livres possédés au 31/12/90: 4 420

Le bibliobus passe 3 fois par an et nous avons emprunté 517 livres cette année.

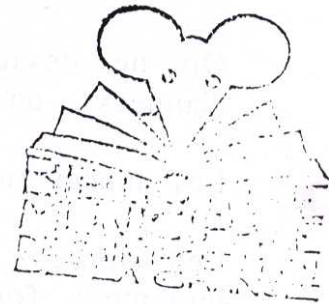
Enrichissement en 1990 : 359 livres.

Nombre de familles adhérentes: 62 ce qui représente 187 personnes.

Nombre de livres prêtés :- pendant les permanences : 4206 (1236 aux adultes, 2970 aux enfants)

- aux enfants de l'école primaire : 2000

- aux enfants de l'école maternelle : 160.



ACTIVITES

Mercredi et vendredi: permanences ouvertes au public le vendredi, l'horaire est prolongé jusqu'à 20h.

Lundi: Les enfants de l'école maternelle viennent écouter une maman leur lire un livre et emprunter un livre.

Vendredi: les enfants de l'école primaire viennent avec leur enseignant emprunter un livre (sauf une BD).

Mardi: l'équipe de la bibliothèque se réunit pour accomplir les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque

Plusieurs membres de l'équipe ont participé à des **journées de formation** organisée par la Bibliothèque Centrale de Prêt (BCP) sur des thèmes variés/ les BD pour les adultes, la vulgarisation scientifique (secteur enfant), les livres sur l'environnement (secteur adulte), les livres particuliers (livres animés, livres cassettes, livres en Braille).

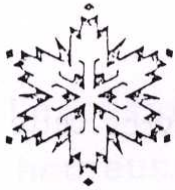
Nous avons fait l'**acquisition d'un meuble** pour les périodiques et d'un bac pour les BD.

Projets 1991

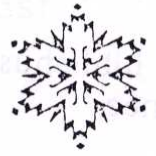
Nous souhaitons toujours pouvoir bénéficier d'un **local "propre"** c'est à dire qui ne serve à aucune autre activité

Le **système informatique** sera mis en place dès le mois de février et la saisie des livres commencera dès que le logiciel sera utilisable.

En automne, la **bibliothèque fêtera ses 10 ans d'existence**. Nous réfléchissons à différentes manifestations.



LA JEUNESSE



La jeunesse n'est pas une période de la vie : elle est un état d'esprit, un effet de la volonté, une victoire du courage sur la timidité, du goût de l'aventure sur l'amour du confort.

On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années , on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal.

Les années rident la peau ; renoncer à son idéal ride l'âme.

Les doutes, les craintes, les désespoirs sont les ennemis qui, lentement, font pencher vers la terre, et devenir poussière avant la mort.

Jeune est celui qui s'émerveille (comme un enfant) il défie les évènements et trouve joie au jeu de la vie.

Vous êtes aussi jeune que votre Foi ; aussi vieux que votre doute ; aussi jeune que votre confiance en vous ; aussi vieux que votre abattement.

Vous resterez jeune tant que vous serez réceptif à ce qui est beau, bon et grand !! Réceptif aux messages de la nature, de l'homme, de l'infini.

Si, un jour, votre cœur allait être mordu par le pessimisme, rongé par la peur, puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard, du vieillard que vous seriez prématurément devenu !!!!

Général Douglas MAC ARTHUR



PETITES ANNONCES

RECHERCHE LOGEMENT

URGENT
Jeune couple avec bébé
Recherche logement 3 pièces
Maximum 3000 Frs. par mois
Tél : 34.87.59.36. (après 19H)

RECHERCHES GARDES

Cherche une dame pour garder bébé
CHARLOTTE 20 mois et entretenir maison
Les lundi-mardi-jeudi-vendredi
de 9H à 20H
Madame GAUTRON
44, Rue Pasteur
78640 Saint-Germain-de-la-Grange

Cherche une maman pour s'occuper de moi
pendant les petites vacances scolaires
je m'appelle JULIEN, j'ai 9 ans
Madame LEFEVRE
Tél: 34.89.20.53. (Domicile)
47.09.96.83. (Bureau)

OFFRES GARDES

Cherche un enfant à garder
Mme MARTHALER M. Jeanne
La Boissière
15, Rue Michel-Ange
78370 PLAISIR
Tél: 30.54.02.01

KATIA LIBESPERE 18 ANS

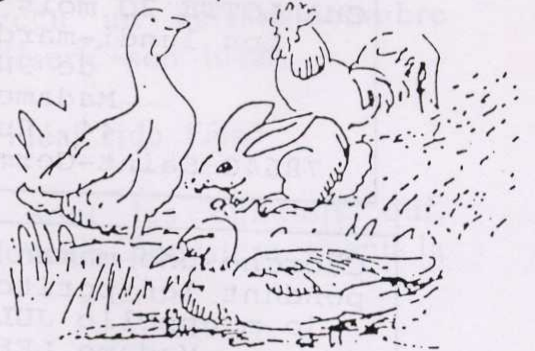
GARDE ENFANTS
le soir et samedi dimanche
APPELER LE 34 89 62 30

JE VOUS CONSEILLE MA DASY-BITTEP
AURORA CHOLLET QUI EST UNE JEUNE FILLE DE 17 ANS
SON ADRESSE 1 RUE DU MANTON
78640 ST GERMAIN DE LA GRANGE
SON TEL 34 89 09 22

Karine MOSEKOWICZ - 20 Ans étudiante
cherche à GARDER ENFANTS
le soir, week end et vacances scolaires
Tél: 34 89 07 58



— CHARCUTERIE · GIBIER · VOLAILLE —



Face aux écoles,
 Rue de la Malaise
 C'est un professionnel
 De la bonne marchandise
 Ouvert de VENDREDI
 Soit la journée. 34 89 61 20

WEST BRIDGE
 IMMOBILIER VERIN

Elisabeth VERIN

29, rue Nationale - 78940 La Queue-les-Yvelines - Tel: (1) 34865175

Allo EUREKA
 60, Rue Novalès

GAMBAIS

34.87.14.50.

AIDES MENAGERES



ARTISAN PAYSAGISTE
 CLAUDE DAUXERRE

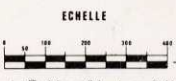
Création de jardins

Callage · Rocailles · Entretien · Maçonnerie Paysagère
 Terrassement · Clôture · Élagage

Tel: 34 89 44 79

7, rue de St Germain - Nation - 78540 NEAUFLE DE CHATEAU

ST GERMAIN DE LA GRANGE



Marque déposée © Mars 84 - Imp. B.N.C.

APOLLINAIRE (RUE)	04	PASCAL (RUE)	02
ARAGO (RUE)	02	PASTEUR (RUE)	03-03
BAS CHATRON (RUE DU)	03-04	PLAISIR (ALLEE DES)	03
BAUDELAIRE (RUE)	04	PUSIATERS (ALLEE DES)	03
BEAUCO (ALLEE DE LA)	03	RACINE (RUE)	04
BOULEAU (RUE)	04	ROCHEFOUCAULD (RUE DE LA)	04
BOURNET (RUE PAUL)	03	ROSTAND (RUE EDMOND)	03
BRIE (ALLEE DE LA)	03	SABOTIERS (ALLEE DES)	03
BRUYERE (RUE LA)	04	SAINT GERMAIN (RUE DE)	03-03-03
CENTIS ARPENTS (RUE DES)	03	STENDHAL (RUE)	04
COLPORTEURS (ALLEE DES)	03	THIVerval (RUE DE)	03-03
CORNILLE (RUE)	04	TONNELIERS (ALLEE DES)	03
DENTILLIERS (ALLEE DES)	03	TRANVRSIERS (RUE)	03
DROUAS (ALLEE DU)	03	VANNIERS (ALLEE DES)	03
EGLANTIERS (CHEMIN DES)	03	VEZIN (ALLEE DU)	03
FABOTIERS (ALLEE DES)	03	VOLTARE (RUE)	04
FONTAINE (RUE LA)	04		
HAUT BOUTRON (RUE DU)	03		
HUGO (AVENUE VICTOR)	02-03		
HUROPOIX (ALLEE DU)	03		
ILE DE FRANCE (RUE DE L')	03		
LAMARTINE (RUE)	03		
LAVOISIER (ALLEE DES)	03		
LAVOISIER (RUE)	02		
LYE (RUE DES)	04		
MAINGUET (PLACE ALPHONSE)	03		
MAIRIE (RUE DE LA)	03		
MAISSON MULLES (CHEMIN DES)	03-04		
MAINTIENS (RUE DU)	03		
MAURICES (RUE DES)	04		
MOLLIERS (RUE)	04-05		

VILLIERS ST FREDERIC LE PONTEL

NEAUPHLE LE CHATEAU

NEAUPHLE LE CHATEAU

NEAUPHLE LE CHATEAU

CHEMINS RURAUX

CHEMIN RURAL N°1 DES MEURTARTE	C3
CHEMIN RURAL N°2 DE LA FONTAINE	01-02
CHEMIN RURAL N°3 A NEAUPHLE LE CHATEAU	02-02
CHEMIN RURAL N°4 DE BEYNES	03-03
CHEMIN RURAL N°5 DIT DU LAUDIEUX	03-03
CHEMIN RURAL N°6 DE CRESBAY A PLAISIR	02-03
CHEMIN RURAL N°7 AUX BEUGES	02-03
CHEMIN RURAL N°8	02-03
CHEMIN RURAL N°9 CHEMIN DU HAAS	C3
CHEMIN RURAL N°10 DE NEAUPHLE LE CHATEAU A THIVerval	04-04
CHEMIN RURAL N°11 DU FOND DU RU	C3-04
CHEMIN RURAL N°12 DU CHAMP CALLOUX	04-05

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

AIR DE LOISIRS	04
CABINE TELEPHONIQUE	03
CABINE TELEPHONIQUE	03
ECOLE DE CHATRON	03
GRUPP SCOLAIRE	03
JULES BONARD	03
MAIRIE	03
MONUMENT AUX MORTS	03
STATION D'EPURATION	C3
ZONE INDUSTRIELLE	C3